



Département d'évaluation des formations (DEF)

JOURNÉE DU PROGRAMME AVENIR(S)

**ACCOMPAGNER L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES DANS L'ESR :
POUR QUELS ENJEUX ET AVEC QUELS REPÈRES ?**

UNIVERSITÉ DE LILLE

Lynne Franjié
Directrice du DEF

26 MARS 2024



Questionnements

- Quels enjeux pédagogiques et en matière de FTLV pour l'approche par compétences ?
 - En France et en Europe
- Quel rôle du Hcéres dans le développement de l'APC ?
 - Enjeux, critères et modalités de l'évaluation
- Quel avancement de la mise en place de l'APC dans les établissements ?
 - Constats et perspectives du Hcéres

CONTEXTE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DE L'APC

Pédagogie et FTLV : des processus en parallèle

Deux processus en parallèle, qui avancent séparément depuis plusieurs années avec des recoupements croissants mais encore fragiles.

- **Une évolution pédagogique lente et titubante sur le déploiement de l'approche par programme et l'approche par compétences dans les parcours de formation :**
 - Sollicitation des universités sur l'APC à travers les dossiers d'habilitation à partir de 2004.
- **Une évolution plus soutenue de la certification professionnelle :**
 - Mise en place des fiches RNCP, de la VAE suite à la Loi du 17 janvier 2002 de modernisation sociale.
- **Plusieurs jalons réglementaires durant les 20 dernières années, accélérés depuis 2018 :** Loi Choisir son avenir professionnel (2018), CNF (2018), Arrêtés L (2018), LP (2019), grades LM (2020)

L'APC en France et en Europe

Un cadre réglementaire plus contraint dans le domaine professionnel en France que dans le reste de l'Europe :

- **Fiches RNCP nationales** (incluant désormais les blocs de compétences)

Un cadre réglementaire et une réflexion pédagogiques moins aboutis en France que dans le reste de l'Europe :

- **Absence d'approche programme** préalable à l'APC,
- **Flottements dans la définition de l'APC**

Mais

- **Initiatives précoces de certaines facultés de ST** en France (matrices maquettes-compétences, qui ont toutefois peu essaimé ces dernières années)
- Une dynamique enclenchée par le nouveau cadre réglementaire, le PIA, les alliances européennes et l'évaluation du Hcéres ?

TENDANCES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APC EN FRANCE

Distinction des logiques de formation et de certification

Caractéristiques

- Référentiel de compétences = fiche RNCP (savoirs, savoir-faire, savoir-être)
- Maintien d'une structuration de la maquette en UE « classiques » avec une mise en correspondance des UE et des compétences (organisation matricielle, tableaux de correspondance)
- Evaluation séparée des UE et des compétences
- Création de blocs de compétences « locaux » (séparés de la maquette) pour la FTLV.

Conséquences :

- Evolution de l'approche FTLV mais risque de statu quo pédagogique dans les formations (absence d'approche programme et de maquettes déclinées en compétences).
- Risque de manque de lisibilité pour les étudiants et les employeurs.

Articulation de l'APC dans la diplomation et la certification

Caractéristiques

- Un référentiel de compétences cohérents avec la fiche RNCP, couplé à un référentiel spécifique (ex. référentiel de parcours), construits autour de savoir-agir
- Structuration de la maquette de formation en BCC (le BCC est présent dans tout ou partie du cursus, UE = jalons semestriels et/ou annuels)
- Evaluation des compétences à l'échelle de chaque BCC (en lien avec des SAÉ)
- Construction de BC ouverts à la FTLV et pouvant donner lieu à des certificats

Conséquences :

- Mise en place de maquettes pédagogiques basées sur un alignement pédagogique et appuyées sur une AP et une APC
- Evolution des aspects pédagogiques et FTLV en parallèle

LE RÔLE DU HCÉRES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'APC

Rappel de la mission du Hcéres dans le domaine des formations

- Le Hcéres évalue les formations en vue d'apprécier leur qualité (critères d'évaluation de la qualité).
- Le Hcéres évalue les formations, de manière préalable à l'accréditation, et donne un avis d'accréditation sur chaque formation (critères d'accréditation).
- Le Hcéres n'est pas « prescripteur » : les référentiels, les données et les critères d'accréditation qu'il définit s'inscrivent dans le cadre réglementaire en vigueur, en cohérence avec les politiques publiques.

Le rôle du Hcéres à travers l'évaluation des formations

Le Hcéres apporte une triple contribution au développement et à la mise en œuvre des politiques publiques :

- Accompagner et anticiper parfois, **par ses référentiels**, la mise en œuvre des évolutions des politiques publiques
- Observer, **par ses autoévaluations**, les politiques, les pratiques et les évolutions des établissements
- Reconnaître, **par ses rapports d'évaluation**, les points forts et les acquis, identifier les faiblesses et les vigilances, et inciter aux évolutions

Les enjeux de l'APC dans l'évaluation des formations

L'APC contribue à :

- Garantir une lisibilité de l'offre de formation pour les étudiants et la société (adaptabilité, métiers d'avenir),
- Garantir la cohérence pédagogique de l'offre de formation pour les étudiants (compétences transversales et transférables/transposables),
- Garantir une offre de formation qui facilite la construction du parcours de l'étudiant.

Choix à partir de la vague C : principes

Répondre aux enjeux de l'APC dans le domaine pédagogique et en faveur de la FTLV

- Vérifier la cohérence entre la finalité et le contenu de la formation, à travers la fiche RNCP et/ou des référentiels spécifiques
- Repositionner l'APC en lien avec l'AP et comme un outil de l'alignement pédagogique : vérification de l'existence d'un référentiel de compétences, d'une maquette structurée en BCC et d'une évaluation des compétences

Prévoir dans les référentiels des critères qui relient l'APC aux enjeux socio-professionnels, pédagogiques et RH (établissement, formations)

Référentiel d'évaluation 1^{er} et 2^e cycle

- Réf. 4 C1 : (Professionnalisation) : « La formation prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour **définir ses débouchés, sa finalité et ses contenus, en cohérence avec sa fiche RNCP**. Elle associe les acteurs sociaux, économiques et culturels à cette démarche, et **valorise auprès d'eux les compétences auxquelles elle forme**. »
- Réf. 5 C1. La formation définit et met en œuvre ses objectifs, ses contenus, ses méthodes pédagogiques et ses acquis d'apprentissage dans **une approche favorisant l'alignement pédagogique**. Elle appuie sa démarche sur **une approche programme et sur une approche par compétences**.
- Réf. 12 C3 (Pilotage et amélioration continue) : « Des membres de l'équipe pédagogique **bénéficient d'un soutien**, d'un **accompagnement** et/ou de **formations au métier d'enseignant**, et assurent l'**essaimage de leurs pratiques pédagogiques** au sein de l'équipe. »

Documents d'appui

- Document ayant valeur de preuve :

La **maquette de la formation déclinée en BCC** avec les ECTS qui y sont associés ou, **à défaut, la maquette « classique »** structurée en unités d'enseignements (UE) avec les ECTS qui y sont associés, ainsi que le **tableau de correspondance entre les UE et le référentiel de compétences de la formation**. Celui-ci est en cohérence avec la **fiche RNCP** de la formation et avec, le cas échéant, un **référentiel de compétences spécifique à la formation** ou à chacun de ses parcours.

- Une **définition de l'APC et de l'AP** dans le [glossaire de l'évaluation des formations](#)

Choix à partir de la vague C : modalités (1)

Prévoir une évaluation qui tienne compte d'une mise en œuvre progressive dans les établissements :

- La mise en place de l'APC est évaluée en bilan et en projet. Elle peut donner lieu à un point faible et une recommandation (cycle, formations).

Vagues C et D :

- La cohérence pédagogique (appuyée sur l'APC) est évaluée mais n'est pas un critère d'accréditation : Elle ne donne pas lieu à un « avis défavorable » ni à un « avis favorable avec recommandations » si elle est encore en cours de mise en place ou va être mise en place.

Vague E :

- La cohérence pédagogique (appuyée sur l'APC) est un critère d'accréditation (non bloquant à lui seul) : Elle donne lieu à un « avis favorable avec recommandations » lorsqu'elle n'est pas encore en place (en cours ou en projet), mais pas à un « avis défavorable ».

Choix à partir de la vague C : modalités (2)

Appréciation de la cohérence et de la progression de la démarche de déploiement de l'APC :

- **L'établissement a-t-il défini une démarche pour mettre en œuvre l'APC ?**
- **La démarche essaime-t-elle dans toutes les formations ?**
- **La démarche est-elle cohérente, structurée et aboutie ?**
 - À partir du profil du diplômé, définition d'un référentiel de compétences
 - Structuration de la maquette en BCC
 - Évaluation des compétences
- **Un accompagnement des équipes pédagogiques est-il mis en place ?**

CONSTATS ET PERSPECTIVES DU HCÉRES

Constats sur la mise en œuvre de l'APC à travers les évaluations (1)

- **Évaluations du bilan des vagues B, C, D** : Une appropriation, une adhésion et une mise en œuvre embryonnaires, y compris dans les formations des établissements porteurs d'un NCU.
- **Évaluations du projet des vagues B et C** : Déploiement lors du prochain contrat, en cohérence avec la mise en œuvre avec les textes réglementaires
- **Leviers de la mise en œuvre de l'APC** :
 - Un effet catalyseur de la mise en œuvre de l'APC dans les BUT (mise en œuvre des programmes nationaux et en particulier des SAÉ)
 - Une dynamique d'établissement dans le 1^{er} cycle (effet catalyseur des NCU, avec essaimage dans le 2^e cycle)
 - Des initiatives des formations dans les LP, les masters, les formations de santé (profil du diplômé plus facilement défini)

Constats sur la mise en place de l'APC à travers les évaluations (2)

Modalités de mise en œuvre dans les établissements :

- **Une démarche qui vise souvent à :**
 - S'appuyer sur les fiches RNCP, non sans difficultés (en particulier en vagues B et C)
 - Structurer les maquettes en UE disciplinaires, transversales et professionnelles (en 1^{er} cycle surtout)
 - Proposer uniquement des « parties » de maquettes (UE, BCC transversaux) déclinées en compétences.
- **Une démarche qui ne distingue pas suffisamment les différents volets :**
 - Élaboration d'un référentiel de compétences (RNCP ou spécifique), à partir du profil du diplômé
 - Structuration de la maquette en B(B)C,
 - Evaluation des compétences

PERSPECTIVES

Finalité et outils de l'évaluation :

- **Vagues A et suivantes** : évolutions progressives en matière de prise en compte de l'APC
 - Critères d'évaluation : appréciation de la mise en place des SAÉ
 - Évolution progressive des critères d'accréditation
- Possibilité d'approfondissement de l'évaluation par des **demandes de focus dans les évaluations des formations**,
- Concertation avec le programme Avenir(s) pour s'appuyer sur ses **outils d'évaluation de l'APC** en cours d'élaboration
- Contribution aux **échanges de pratiques** entre établissements : rapports publiés, synthèses sur le sujet, communications, partage des pratiques.